Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine

Herausgeber: Suisse magazine

Band: - (2007) **Heft:** 211-212

Artikel: Ces Suisses qui ont créé la France. Partie 11, Si la Suisse n'avait pas

existé, la France aurait dû l'inventer

Autor: Czouz-Tornare, Alain-Jacques

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-849563

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L Ces Suisses qui ont créé la France (XI)

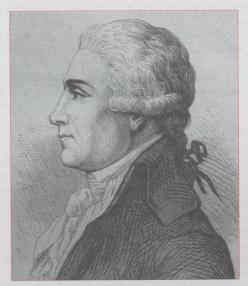
Si la Suisse n'avait pas existé, la France aurait dû l'inventer

Contrairement à une idée reçue, les Suisses continuent à être bien présents sur la scène politique parisienne une fois la République instaurée en septembre 1792. Et cela va bien au-delà de personnalités emblématiques comme Marat ou Clavière, comme nous le montre ici l'historien Alain-Jacques Czouz-Tornare dans cette chronique qu'il anime pour nous en partenariat avec les archives de la Ville de Fribourg/CH et le Musée franco-suisse de Rueil-Malmaison.

Un grand besoin de Suisse

Dans son Que sais-je? sur la Suisse publié en 1995, J.-J. Bouquet s'étonne « qu'il se soit écoulé neuf ans entre la prise de la Bastille et la chute de Berne »1. Pourquoi la Suisse fut-elle épargnée pendant toutes ces années par le déferlement des troupes de la République, alors même qu'elle se trouvait aux portes de la France, aux avant-postes de la contre-révolution ? Que la Suisse fût devenue dans les faits un État « neutre » proche des puissances coalisées n'était pas le plus important. En ménageant la neutre Helvétie le temps de son propre enracinement et en jouant corollairement sur l'apparente similitude des deux pouvoirs républicains, le nouveau régime en France créait une filiation fictive entre lui et les diverses républiques existantes. Même Robespierre en 1793 assimila fictivement la Suisse au modèle républicain et démocratique. La France révolutionnaire réinventait, au fur et à mesure de ses besoins et pour son usage interne, une république suisse amie naturelle, ce qui explique en grande partie l'attitude bienveillante pour ne pas dire complaisante de Robespierre. Les révolutionnaires engagés fermeront bien souvent les yeux sur les engagements contre-révolutionnaires de nombre de Suisses.

La rupture des relations diplomatiques avec les États étrangers ayant tari le courant des importations, la France avait recours à l'« alliée » suisse, par laquelle pouvaient parvenir les tissus, cuivre ou salpêtre achetés chez les ennemis de la France, en même temps que de précieuses informations, la Suisse étant devenue l'un des pôles privilégiés de l'espionnage international. Le maintien de la neutralité était d'un bon apport pour la Révolution puisque, comme l'indique un rapport diplomatique de germinal an IV, « sans contredit, ce pays nous a fourni beaucoup de matières premières, des draps, des armes, des bœufs, des chevaux, et même quelques grains et avoines. »2 En mai 1794, l'ambassadeur français François Barthélemy constate dans un envoi à Buchot que la « contrebande des subsistances (...) nous procure environ trois cents bœufs par mois, qui sortent furtivement des cantons de



François Barthélemy

Berne et de Fribourg. »³ La Suisse représente alors un ballon d'oxygène pour une France entourée d'ennemis déclarés. La Suisse et les Suisses font le lien avec le monde extérieur. On se souvient du rôle d'intermédiaire joué par le banquier neuchâtelois Jean-Frédéric Perregaux (1744-1808), lequel finira au Panthéon⁴.

Les compagnons de Bâle

Si nombre de Suisses jouent les messieurs bons offices, la Suisse ellemême sert de terrain d'entente, le lieu neutre par excellence où il fait bon se rencontrer sans se compromettre. Bâle est à ce titre un endroit idéal aux confins de France et d'Allemagne. Le lieu choisi pour ces négociations de paix n'est pas dû au hasard. L'homme fort de la cité rhénane, le tribun Pierre Ochs (1752–1821) est un admirateur de la Révolution française dévoué à la France où il était né, bientôt co-fondateur en 1798 de la République helvétique. En Barthélemy, la République française possède également « un agent qui s'était attiré une grande considération auprès des Suisses, par ses lumières et sa modération ». Selon A. Thiers, « Le prétexte employé pour choisir ce lieu fut qu'on pourrait y traiter avec plus de secret et de repos qu'à Paris même, où fermentaient encore trop de passions, et où se croisaient une multitude d'intrigues étrangères ; mais ce n'était point là le motif véritable. Tout en faisant des avances de paix à cette république qu'on s'était promis d'anéantir par une seule marche militaire, on voulait dissimuler l'aveu d'une défaite, et on aimait mieux venir chercher la paix en pays neutre qu'au milieu de Paris. Le comité de salut public, moins altier que son prédécesseur, et sentant la nécessité de détacher la Prusse de la coalition, consentit à revêtir son agent à Bâle de pouvoirs suffisants pour traiter. La Prusse envoya le baron de Goltz, et les pouvoirs furent échangés à Bâle le 3 pluviôse an III (22 janvier 1795) »5. Les troupes de la République continueront d'occuper les territoires prussiens de la rive gauche du Rhin et évacueront ceux de la rive droite, en attendant la paix générale avec l'Empire. Le traité de Bâle est pour la République un immense succès diplomatique. Et c'est ainsi que les 4-5 avril 1795, la paix est signée à Bâle entre la Prusse et la France. Elle libère la France de la menace prussienne. Pour la première fois de son histoire, la République est reconnue par une grande puissance. Pour la première fois également, un accord international est signé dans une ville suisse. Le 22 juillet de la même année, un nouveau traité de Bâle est signé entre la France et l'Espagne qui avait exigé la libération des enfants de Louis XVI. À l'époque, Bâle est une véritable plaque tournante de la diplomatie et la Suisse plus indispensable que jamais pour l'Europe en général et la France en particulier.

C'est encore dans la ville rhénane que se déroule le 26 décembre 1795 (5 nivôse an IV), la remise aux envoyés de l'empereur d'Autriche de Marie-Thérèse Charlotte, la fille de Louis XVI et de Marie-Antoinette, surnommée " Madame Royale ", à ne pas confondre avec une personnalité politique française contemporaine. « La

1 BOUQUET Jean-Jacques, Histoire de la Suisse, Que sais-je?, Paris, PUF, août 1995, chap. VII, "La domination française", p. 59.
2 Archives des Affaires étrangères, Paris [AAE], Correspondance Politique, Suisse, 456, fol. 457: "Observations et mesures relatives à la Suisse". 3 AAE, CP, Suisse, 446, fol. 144, original.
4 Cf. « Histoire. Ces Suisses qui ont créé la France » (IV) : « de la banque suisse à la banque de France » in Suisse/Swiss Magazine, no 197-198, janvier-février 2006, p. 8-11.
5 Adolphe Thiers Histoire de la Révolution française, VII.

6 Hélène Becquet, Marie-Thérèse-Charlotte de France (1778-1851). Représentations, sensibilités et politique. Thèse soutenue à l'école des Chartes à Paris en 2004. Résumé.



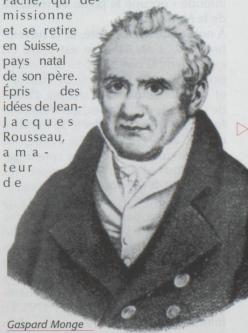
Madame Royale

Convention trouve la fille de Louis XVI encombrante. Garder la princesse en prison ne se justifie plus aux yeux de l'opinion, tandis que des complots peuvent se nouer autour du Temple. La libérer et la garder en France est impensable. On souhaite donc l'envoyer à l'étranger » constate dans sa thèse de doctorat, Hélène Becquet⁶. Mais comment faire passer la fille Capet de France à Vienne ? La Suisse s'impose rapidement comme lieu de transit idéal. Hélène Becquet souligne combien « à partir de 1795, elle est la très populaire et très aimée " Orpheline du Temple ", nom qui ne la quittera plus. Elle devient alors le meilleur agent de propagande des royalistes, instrument politique, certes, mais un instrument révéré et adoré de ses partisans et ce durant toute sa vie ». En 1799 elle épousera celui qui sera le dernier dauphin de France, Louis-Antoine de Bourbon, fils du futur dernier roi de France Charles X. En échange de la ci-devant princesse, l'Autriche libère Camus, Beurnonville, Lamarque, Quinette, Bancal et Drouet, tous capturés par l'armée autrichienne en octobre 1793 lors de la bataille de Maubeuge. Par la force des choses, le Corps Helvétique sera l'un des premiers États à reconnaître la République française. Il aura en tous les cas contribué, de par son existence au cœur de l'Europe en guerre, à fournir les conditions cadres à certaines puissances coalisées, en vue d'entamer discrètement et sans humiliation

le processus de normalisation de leurs relations avec la toute jeune République française réputée officiellement infréquentable.

Originaire d'Oron et maire de Paris : Jean-Nicolas Pache (1746-1823)

À Paris, un Suisse tient toujours le haut de l'affiche : Jean-Nicolas Pache (Paris, 5 mai 1746 - Thin-le-Moutier Ardennes 18 novembre 1823). Fils d'un concierge de l'hôtel de Castries, actuellement 72 rue de Varenne, Pache est précepteur-répétiteur des enfants du maréchal de Castries qui sera pour lui un puissant protecteur et lui procurera par la suite le poste important de premier secrétaire du ministère de la Marine. Au printemps 1774, il se lie avec Gaspard Monge qui deviendra célèbre comme fondateur de l'École polytechnique. C'est Pache qui soutint en 1783 la candidature de Monge au poste d'examinateur des élèves de la Marine. Il est sans doute l'ami « de gauche » qui eut apparemment le plus d'influence sur Monge, en politique du moins, au point que Madame Roland note dans ses Mémoires : «Lorsque Pache devint ministre, il fut le régulateur de Monge, son admirateur et son ami, qui n'eut plus d'opinion que la sienne et la recevait comme l'inspiration divine... ». Le Genevois Jacques Necker le fait nommer contrôleur de la Maison du roi. Ces fonctions ne conviennent pas au caractère indépendant et rebelle de Pache, qui dé-



4 Histoire



Madame Roland

botanique et de musique, il crée en janvier 1792 la société patriotique du Luxembourg avec pour objectif de répandre dans le peuple la connaissance des devoirs et du rôle de chaque citoyen dans le fonctionnement de la Constitution. C'était tout bonnement l'un des clubs les plus extrémistes sur l'avant-scène révolutionnaire où d'ailleurs étaient admises aussi les femmes.

Secrétaire du ministre de l'Intérieur Roland en mars 1792, Pache travaille ensuite sous les ordres de Servan au ministère de la Guerre avant de devenir son successeur du 12 octobre 1792 à février 1793⁷, tandis que son ami Monge - qui lui est en quelque sorte inféodé - occupe le poste de ministre de la Marine.

À noter que de son côté, le 19 novembre 1792, « M. Clavière est entré en exercice de la présidence » du Conseil exécutif provisoire. Ironie de l'histoire et curieux retour des choses, l'hôtel de la famille de Castries, qui s'était enfuie à l'étranger, est affecté au ministre de la Guerre, Jean-Nicolas Pache, fils de celui qui en avait été le concierge. Il continua d'ailleurs à prendre ses repas dans la loge que son père occupait autrefois. C'est Pache qui instaura un directoire des achats pour éviter, autant que faire se peut, sur le marché des commissaires de guerre, les escroqueries dont Dumouriez qu'il haïssait était soupçonné. « Papa Pache » comme on le surnommait familièrement fut destitué le 2 février 1793. Le ministère resta entre les mains d'un

apparenté suisse. Le 3 février, Pache est en effet remplacé à ce poste par l'ancien « secrétaire ordinaire et chef des bureaux pour les détails militaires des troupes suisses », Pierre de Riel Esmangart de Beurnonville (1752-1821)8. Beurnonville avant d'être ministre de la Guerre, en remplacement du Vaudois Pache, avait acheté la charge de colonel-lieutenant de la compagnie des Suisses du comte d'Artois, le 22 novembre 17889. Ne vous en faites pas pour le sort du Vaudois Pache en cette période agitée. Ses capacités de travail vont le faire admirer de tous et il sut passer à temps de la Gironde Montagnards. Entre les enragés, les dantonistes, les hébertistes, le Comité de Salut public, la Convention, il arriva à se maintenir en équilibre. « Homme à double visage », « cauteleux », dit Michelet qui ne l'aime guère. Pour les uns il est « débonnaire, un peu débraillé, mais sobre et désintéressé », pour les autres il apparaît « pur de toute compromission, inébranlable dans ses principes ». Ses défenseurs vantent également son abord familier, sa fière indépendance, son air paternel pour ne pas dire « paterne » comme ses détracteurs. Sentant le vent tourner, Pache va quitter sans état d'âme ses amis girondins qui l'avaient propulsé dans les hautes sphères du pouvoir pour s'afficher ouvertement avec les Montagnards. Le Vaudois Pache joua un rôle clé dans les événements de 1793 à Paris. Il « contribua puissamment aux journées du 31 mai et du 2 juin, ainsi qu'à la chute de la Gironde »10. Pache disposait de puissants soutiens. Les Montagnards, dont Pache gagne la confiance, vont le faire élire sixième maire de Paris le 14 février 1793. Très lié avec Chaumette et Hébert, c'est lui qui fit inscrire sur les monuments publics la devise créée par Momoro : « Liberté, Egalité, Fraternité ». Et oui c'est à un Suisse d'origine que l'on doit en France l'un des plus grands symboles de la République et héritage visible de la Révolution. Cela se passa en mai 1793. Le nouveau Maire de Paris, Pache fait le premier graver la devise au fronton des édifices publics de la capitale, suivi par les autorités du département invitant les habitants à faire peindre Unité et indivisibilité de la République ; Liberté, Egalité, Fraternité ou la mort » sur les murs de

leurs maisons. À noter qu'avec le siècle finissant, la devise tombe en désuétude sous le Directoire et le Consulat. Elle est écartée sous l'Empire et la Restauration. Il faudra attendre 1848 pour la voir officialisée par la II^e République. À nouveau abolie sous le Second Empire, c'est en 1880, seulement, qu'elle fut enfin consacrée par la III^e République.

Quant à l'inénarrable Pache, arrêté au plus fort de la Terreur, le 10 mai 1794 (21 floréal an II) à la suite de l'insurrection de prairial, il parvient à sauver sa tête, ce qui représente tout de même un grand exploit à l'époque¹¹. Le 8 décembre 1793, Clavière s'était, rappelons-le, suicidé dans sa prison, juste avant de passer à la guillotine. Robespierre va épargner à Pache le rasoir national destiné aux Hébertistes et va se contenter de le faire remplacer par Jean-Baptiste Fleuriot-Lescot à la mairie de Paris le 10 mai 1794. Pache, libéré par l'amnistie générale du 25 octobre 1795, se retrouve commissaire aux hôpitaux civils de Paris en 1799 avant de se retirer de la vie publique dans le bien religieux qu'il possédait dans les Ardennes. Selon une anecdote du biographe de Pache¹² reprise et quelque peu enjolivée par G. Lenôtre, en thermidor an XI (août 1803), Monge accompagne le Premier Consul dans une grande tournée dont Mézières était une des étapes. Bonaparte, sachant Pache retiré dans les environs, demanda à Monge d'aller lui rendre visite, porteur d'une lettre personnelle, pour tenter de rallier au régime ce républicain notoire, comme il l'avait fait avec succès pour de nombreux autres. Monge alla passer la soi-



Jean-Nicolas Pache

rée chez Pache, dans son village de Thin-le-Moutier, mais repartit le lendemain sans avoir pu le convaincre. Pache restait « inébranlable dans ses principes » et voulait continuer à se tenir strictement à l'écart de la vie politique. Il mènera jusqu'à sa mort la vie du philosophe réfugié dans la nature, en bon disciple de Jean-Jacques. Son fils Jean entrera à Polytechnique en 1798 et fera carrière dans l'artillerie. Une rue du 11e arrondissement de Paris de 126 mètres de long dans le quartier de la Roquette porte son nom. Pache a droit au même honneur à Charleville-Mézières. Il est indéniablement un de ces Suisses qui contribuèrent à faire (ou à défaire diront certains) la France. C'est ainsi Pache qui signa le procès-verbal du Temple, qui envoya Marie-Antoinette à la guillotine.

L'apport suisse involontaire à la condamnation de Marie-Antoinette

Même d'outre-tombe, des Suisses continuent à servir de prétexte aux progrès de la révolution. Ainsi, le témoignage post-mortem et apocryphe de Louis-Auguste-Augustin d'Affry (1713-1793),administrateur troupes suisses et dernier colonel des Gardes suisses fut-il utilisé contre la reine Marie-Antoinette, lors de son procès. D'Affry étant mort en Suisse, dans son château de Saint-Barthélemy, le 10 juin 1793, il était aisé et surtout bien tentant de l'utiliser une ultime fois. Le dernier temps fort de l'existence de d'Affry va donc se dérouler... à titre posthume, quand il ressortit une dernière fois des ténèbres de la Révolution. En octobre 1793, les preuves manquaient pour la condamnation de Marie-Antoinette, au grand désespoir des révolutionnaires qui rêvaient de la voir rejoindre au plus tôt son défunt mari. À la fin de l'audience de son procès, la reine pourra d'ailleurs constater que personne n'a pu articuler aucune preuve à son encontre¹³. C'est la raison pour laquelle les Gardes suisses et d'Affry sont exhumés et à nouveau mis à contribution. En effet, l'idée selon laquelle, au 10 août, elle chercha à manipuler les Gardes suisses a permis d'étayer sérieusement l'acte d'accusation. L'anecdote du pistolet que Marie-Antoinette, dans la nuit du 9 au 10 août 1792 aurait braqué contre d'Affry ou

emprunté au même, illustre de façon exemplaire le 4° chef d'accusation selon lequel Marie-Antoinette aurait participé au complot et à la conspiration « tendant à allumer la guerre civile dans l'intérieur de la République »14. La reprise de la légende du pistolet contribua à justifier la thèse exposée par Fouquier-Tinville : « La veuve Capet a médité et combiné avec ses perfides agents l'horrible conspiration qui a éclaté dans la journée du 10 août, laquelle n'a échoué que par les efforts courageux et incroyables des patriotes ; qu'à cette fin, elle a réuni dans son habitation aux Tuileries, jusque dans des souterrains, les Suisses qui, aux termes des décrets, ne devaient plus composer la garde de Louis Capet ;



Marie-Antoinette devant ses juges

qu'elle les a entretenus dans un état d'ivresse depuis le 9 jusqu'au 10 au matin, jour convenu pour l'exécution de cette horrible conspiration ». Il faut souligner ici que c'est avec le 3e témoin, le chirurgien et canonnier Roussillon, que le thème des Suisses est appelé à la rescousse pour confondre la reine, en l'accusant en l'occurrence d'avoir fait boire les Suisses. Tout à l'heure, notent G. Lenôtre et A. Castelot « on dira au club des Jacobins que la déposition de Roussillon avait été "un feu qui brûle comme des amorces"»15. Hermann, président du tribunal, prit la parole et prononça le résumé suivant : « Quelques-uns des Suisses expirant dans cette journée (10 août) ont déclaré avoir reçu de l'argent d'une femme, et plusieurs personnes ont attesté qu'au procès de d'Affry, il est établi qu'Antoinette lui a demandé à l'époque du 10 août, s'il pouvait répondre de ses Suisses »16. La cause était entendue et Marie-Antoinette monta quelques heures plus tard sur la charrette qui devait l'emmener sur

le lieu de son exécution. D'Affry n'avait plus qu'à se retourner dans sa tombe. Les Suisses avaient entouré la famille royale durant des siècles. Ils avaient veillé à ce que la monarchie finisse avec allure et voilà que l'ombre des Gardes suisses entourait le procès bâclé et truqué de la dernière reine de France. L'ironie du sort voulut qu'il appartienne à un bourgeois de la République de Fribourg, né sous Louis XIV, de contribuer, à son corps défendant, à la perte des Bourbons qu'il avait servis.

La Révolution n'a de cesse de recycler pour son propre usage quelques éléments phares de la pensée des Lumières. Le 14 avril 1794 (25 germinal an II), la Convention ordonne le transfert de la dépouille de Jean-Jacques Rousseau au Panthéon, tandis qu'à Genève règne la Terreur. En 1912, à l'occasion du bicentenaire de la naissance de Rousseau, la 3^e République a tenu à célébrer la part qui revenait à Rousseau dans ses origines intellectuelles et morales en organisant au Panthéon une commémoration officielle. Quant au Neuchâtelois Marat, il compte parmi les premiers grands hommes à qui la patrie française fut reconnaissante mais de manière éphémère, puisqu'il séjourna au Panthéon du 21 septembre 1794 au 8 février 1795. Sa dépouille fut ensuite déposée dans un coin du cimetière de St-Étiennedu-Mont.

ALAIN-JACQUES CZOUZ-TORNARE

7 Voir à son sujet Dominic PEDRAZZINI, « Un Suisse ministre de la Guerre sous la Convention: Jean-Nicolas Pache », Revue Militaire Suisse, 1989, 4, 189. 8 Almanach Royal, 1792, p. 264. 9 PREVOST/Roman d'AMAT, Dictionnaire de biographie française, 1954, t. II, p. 367-368. 10 Pierre Miquel, La Grande Révolution, Plon, Paris 1988, p. 422. 11 Pache (Jean-Nicolas). Le procès Pache (extraits du dossier). Introduction et notes d'Adrien Sée, Paris, Société d'histoire de la Révolution française, E. Cornély, 1911, XVIII-210 p. 12 Cf. L PIERQUIN, Mémoires sur Pache, Charleville, 1900. 13 Gérard WALTER, Actes du tribunal révolutionnaire, Paris, Mercure de France, 1968, p. 129. 14 3° et 4° questions posées au Jury. Procès des Bourbons, p. 738. 15 G. LENOTRE et A. CASTELOT, La veuve Capet, Librairie académique Perrin, 1968, p. 222.

16 Le Moniteur du 27 octobre 1793. Procès des

Bourbons, p. 737.